

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate



**Conseil
québécois
du biodiésel**

Réaction au budget fédéral 2007 Enfin des mesures concrètes pour les biocarburants

Thetford Mines, le 20 mars 2007 – Le Conseil québécois du biodiésel (CQB) accueille positivement les mesures annoncées hier par le ministre des finances Jim Flaherty en faveur des biocarburants, à l'occasion du dépôt du budget fédéral 2007.

Le gouvernement du Canada prévoit investir 2 milliards de dollars sur sept ans pour atteindre ses objectifs d'avoir une teneur moyenne de 5 % en carburants renouvelables (p. ex. l'éthanol) dans l'essence vendue au pays d'ici 2010, et une teneur moyenne de 2 % (p. ex. le biodiésel) dans le pétrodiesel et le mazout d'ici 2012. Ainsi, 1,5 milliard de dollars seront accordés aux producteurs de carburant sous forme de mesures incitatives et 500 millions constitueront un fonds pour la recherche et le développement d'installations de production de carburants renouvelables de la prochaine génération.

« Cette annonce comporte des incitatifs concrets pour encourager la production du biodiésel au Canada », a indiqué le président-directeur général du CQB, M. Camil Lagacé. Le biodiésel est en effet pénalisé par un coût de production supérieur à celui du pétrodiesel. Dans ce contexte, la plupart des pays, des états ou provinces qui veulent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mettent en place des incitatifs pour rendre le prix du biodiésel plus compétitif.

Malgré cet incitatif, M. Lagacé pense toutefois que les producteurs qui souhaitent utiliser des huiles végétales pour fabriquer du biodiésel auront encore du mal à rentabiliser leurs usines tout simplement parce que cette matière première est plus coûteuse que celle des graisses et des huiles de friture récupérées par exemple. « À lui seul, le 0,20 \$ par litre ne suffira pas à compenser le surcoût de production », affirme M. Lagacé. « Bon nombre de producteurs canadiens peineront à concurrencer l'importation du biodiésel américain, lequel bénéficie de généreux subsides. De plus, en annonçant l'abolition, en 2008, de l'exonération de la taxe d'accise de 0,04 \$, le gouvernement n'aide en rien la distribution et l'utilisation du biodiésel au pays. La balle est sans doute dans le camp des provinces, qui vont devoir elles aussi revoir leurs positions et proposer des incitatifs adaptés à la réalité du marché », conclut-il.

M. Lagacé déplore également le caractère conditionnel des mesures concernant le biodiésel : « Contrairement à l'éthanol où les incitatifs sont clairement définis, ils restent dans le domaine de l'intention dans le cas du biodiésel puisqu'ils restent conditionnels à ce que l'on fasse la preuve que ce biocarburant soit sûr et efficace dans les conditions et le climat canadiens. Or, plusieurs projets, dont celui de **BioBus** à Montréal en 2002-2003, ont déjà prouvé que les mélanges de biodiésel peuvent être utilisés sans danger dans des régions nordiques. »



Le Conseil québécois du biodiésel (www.biodieselquebec.org) a pour mission de promouvoir l'utilisation du biodiésel comme carburant ou combustible de remplacement pour le pétrodiesel afin qu'une telle utilisation permette au Québec d'assurer son leadership en matière de réduction des gaz à effet de serre et de qualité de l'air ainsi que son plein potentiel d'innovation tant en vue de la valorisation des matières résiduelles qu'en vue de la performance du biodiésel en climat nordique.

- 30 -

Renseignements :

M. Camil Lagacé
Président-directeur général
(418) 338-2188
camil.lagace@biodieselquebec.org